

Quel est l'état de nos connaissances relativement

à Robert Campin,

Jacques Daret et Roger Van der Weyden ?

par M. HOUTART.

A l'époque où l'atelier de Robert Campin y fleurit, la ville de Tournai dépendait directement de la couronne de France, mais d'étroites relations commerciales la rattachaient à l'Etat bourguignon. D'une part en communication Constante avec Paris, elle entretenait de l'autre des rapports quasi quotidiens avec les villes flamandes. Les métiers tournaisiens, parvenus à l'autonomie en 1423, s'inspirèrent des règlements corporatifs de Gand.

La population de Tournai dépassait alors trente mille habitants. Siège d'un évêché et d'une abbaye bénédictine, ville de clergé, de noblesse et de bourgeoisie patricienne, les traditions d'art y remontaient au XII^e siècle. Les testaments du XIV^e et du XV^e siècle y révèlent l'existence d'œuvres de peinture, tant dans les demeures privées que dans les églises et les édifices publics : tableaux, toiles peintes et surtout statues et bas-reliefs enluminés; l'on sait que les imagiers tournaisiens furent renommés au Moyen-âge.

En 1365, lors d'une première organisation politique des métiers, qui ne subsista que trois ans, les peintres furent unis aux orfèvres sous une bannière; il en fut de même en 1423. Mais dans l'entretemps, en 1404, ils avaient formé une confrérie avec les sculpteurs et les imagiers. L'organisation définitive du métier en 1423 eut deux conséquences importantes : 1° la promulgation de statuts, qui furent complétés en 1436 et renouvelés en 1480; 2° l'ouverture du registre de S. Luc, dans lequel furent inscrits les maîtres et les apprentis.

Robert Campin.

Né en 1378 ou 1379, probablement à Valenciennes¹, Robert Campin était maître-peintre à Tournai dès 1406. De ce que sa

¹ *Archives Communales de Tournai* (A. C. T.) n° 2769 liasse de 1428 et n°s 2817-2831 liasse de 1427. Il y a une différence de deux ans entre les données fournies par ces deux documents touchant l'âge de Campin. Son nom, que l'on ne rencontre pas à Tournai, était répandu dans le Hainaut, notamment à Valenciennes, où l'on sait que l'artiste garda des relations.

femme, Isabelle de Stochem, avait sept ou huit ans de plus que lui, on a déduit qu'il se serait marié très jeune et aurait appris son art dans le pays mosan, où se trouve le village de Stockem²; mais on peut supposer avec plus de vraisemblance qu'il épousa une veuve et que la dot de celle-ci lui permit de fonder un atelier. En 1406 il fit des travaux de réparation à l'église Saint-Brice et livra un petit tableau à la veuve de Maître Jean de Brabant, l'un des meilleurs imagiers tournaisiens du XIV^e siècle³.

Le 6 février 1408 il acquit pour 60 livres tournois, outre les charges, une maison sise en la Lormerie (actuellement rue des Chapeliers) devant la grande boucherie et touchant par derrière aux dépendances de la cathédrale⁴.

Les comptes de Saint-Brice — seuls comptes paroissiaux de cette époque dont on ait conservé une série — le montrent encore occupé dans cette église en 1409-1410. Il fut chargé d'y peindre et dorer la statue du patron de la paroisse et le dais qui la couvrait. C'était un travail d'atelier dans lequel le maître n'intervint que pour diriger, comme le montre le texte suivant : « *aux valets dudit maistre Robert, pour le vin et courtoisie faite à eux afin que ledit ouvrage fut avancé* » La statue en question avait été taillée par J. Tuscap, imagier bien connu⁵.

Le 29 décembre 1410, il achète pour 4 livres tournois le droit de bourgeoisie, ce qui n'était pas l'usage des gens de métier, si ce n'est de ceux qui étaient employés par la ville⁶. Déjà en 1408 il avait peint de fines couleurs à l'huile les armes de Tournai sur la bannière de la tour des halles ; en 1414, lorsque les arbalétriers tournaisiens partirent en campagne, il fut chargé de peindre leurs étendards, pennons et pavois; de même en 1415; en même temps il décorait d'or et « d'ouvrage de peinture » la bretèque communale pour le prix de 52 livres tournois⁷.

² *Bulletins de la Société historique de Tournai* (B. S. H. T.), XXII, 340.

³ A. C. T. Compte d'exécution testamentaire de Jeanne Esquiequeline, 1409. *Annales de la Société historique de Tournai* (A. S. H. T.), XIII, 134.

⁴ A. C. T. Chirographes de la Cité, 1408. .

⁵ A. S. B. T. : XIII, 147. Le texte ci-dessus est omis par l'éditeur des Comptes de Saint-Brice, M. SOIL DE MORIAME ; s'il n'ajoute rien à la description du travail, il paraît intéressant quant au mode d'exécution.

⁶ *Mémoires de la Société historique de Tournai* (M. S. H. T.): XXI, 221

⁷ Ibid. et A.C. T., n° 2848.

Son atelier jouissait à cette époque d'une réputation qui attirait des apprentis d'élite. Ainsi, nous savons, grâce à une découverte récente de M. l'archiviste Van der Haeghen, que, vers 1415, le peintre gantois Gheeraert de Stoovere, qui appartenait à une importante et riche famille du métier, lui confia son fils. Le jeune Hannekin de Stoovere resta chez Campin. jusqu'en 1419, apprit ensuite à Gand le métier de batteur d'or, et fut jugé capable dès 1425 de peindre la *Vie de la Sainte-Vierge* et la *Cène* dans une chapelle de l'église Saint-Sauveur de Gand⁸.

L'entrée de Jacques Daret dans l'atelier de la Lormerie doit remonter à 1416 au plus tard, comme nous le verrons ci-après ; celle de Roger de le Pasture fut un peu antérieure, apparemment. Vers 1423, deux « compagnons » de l'atelier Campin se marièrent. Il eut aussi comme apprenti Haquin de Blandain et un certain Willemet, qui furent inscrits dans la corporation en 1426 et 1427.

L'année 1423, qui donna aux métiers tournaïsiens l'autonomie et une part du pouvoir politique, mit Robert Campin sur le chemin des honneurs municipaux. En 1420 il était compté parmi les notables de sa paroisse; le voici, dès la constitution des corps de métiers, sous-doyen de la bannière des orfèvres, c'est-à-dire doyen des peintres; en 1425 et 1427⁹, membre du collège des eswardeurs, l'un des trois conseils qui formaient anciennement le corps communal; puis égliseur de Saint-Pierre, sa paroisse; capitaine de son quartier; procureur du couvent de la Haute-Vie et l'un des VI commis aux comptes de la ville¹⁰. Malheureusement pour notre peintre, en 1428 une réaction se produisit contre le mouvement démocratique dont il avait profité. Un de ses confrères ayant été accusé de paroles séditeuses, il refusa de témoigner contre lui et fut, en conséquence, déclaré indigne de tout office public¹¹.

⁸ *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 21^{ème} année, n° 3, pp. 126-130.

⁹ Cela se déduit du fait qu'il fut eswardeur en 1425; on ne nommait de gens de métier à ces fonctions, que s'ils avaient exercé le décanat (cf. la charte constitutionnelle de 1424).

¹⁰ A. C. T., chirographes de la Cité, notamment 27 avril, 2 mai, 1 août 1420, 5 janvier 1426, 26 janvier 1427.

¹¹ M. S. H. T. : XXI, 221.

Vers 1420, il avait quitté la Lormerie pour s'installer rue du Puits-l'eau¹²; et ce fut alors l'apogée de la carrière. Sa supériorité incontestée parmi les peintres tournaisiens, son autorité en matière d'art sont établies par tout un ensemble de textes. Plus que jamais il était l'homme de confiance de la ville : de 1425 à 1428, il peignit des tableaux de serment pour les doyens des métiers et les échevins de Saint-Brice, les statues encastrées dans la façade de la halle des doyens, celles de Saint Piat et de Saint Eleuthère, du Roi Charles VII, de la Reine et du Dauphin, qui ornaient l'entrée de la halle des jurés; la coupole de la chapelle de la halle, etc. Comme la commune démocratique avait supprimé la confrérie des Damoiseaux, antique association patricienne, elle voulut remplacer ce groupe qui faisait l'un des principaux ornements de la célèbre procession de septembre: Campin fut chargé de confectionner une nouvelle châsse, sculptée, dorée et ornée de statuette, de peindre les gonfanons qui devaient l'accompagner et divers insignes¹³. Il dut faire aussi le croquis des costumes des magistrats¹⁴.

En 1428, il peignit les statues de « l'Annonciation Notre-Dame et Saint-Gabriel » qu'une pieuse défunte avait fait exécuter pour l'ornement de sa paroisse¹⁵.

C'est durant cette période, la plus brillante de l'atelier de Campin, que Jean Van Eyck, installé à Lille de 1426 à 1428, rendit visite aux peintres de Tournai. On sait que la ville lui offrit un présent de quatre lots de vin le 18 octobre 1427. Comme c'était précisément la fête de S. Luc, il n'est pas douteux que le grand peintre ait voulu s'asseoir au banquet traditionnel avec ses confrères, tournaisiens. Il revint à Tournai le 23 mars 1428. De ces faits on peut conclure que l'art des rénovateurs de la peinture flamande fut dès lors connu de Campin et de ses élèves¹⁶.

¹² Devant le puits.

¹³ M. S. H. T. XXI, 222, 223.

¹⁴ A. C. T. Délibérations des Consaux, 4 avril 1428 : « *Du patron des cottes de ceux de la Loi, que maistre Robert Campin a fait: accord sur les patrons et brodures que chaque collègue aura.* »

¹⁵ E. J. SOIL DE MORIAME. *Les anciennes industries d'art tournaisiennes*, p. 27.

¹⁶ A. C. T., Comptes d'entremise 1426-1427 et 1427-1428, présents de vin. La seconde visite de « Johannes pointre », que nous avons notée récemment, est mentionnée au f° 51 du compte.

En 1432, voici de nouveau maître Robert devant la justice communale, et pour un cas beaucoup plus fâcheux que le délit politique de 1428. Au mépris des règlements corporatifs comme de la morale, il s'était permis, quoique marié et sexagénaire, de mener « orde et dissolue vie » avec une certaine Laurence Pollet. Cela durait depuis longtemps, et sans doute l'on avait patienté par égard pour l'importance du délinquant; enfin on le condamna le 30 juillet 1432 à une année d'exil¹⁷. Mais une puissante protection intervint. Le 25 octobre, l'on vit arriver Colart Galeriau, serviteur de Marguerite de Bourgogne comtesse douairière de Hainaut, lequel « apporta lettres de par la dite dame touchant le bannissement de maître Robert Campin ¹⁸ ». Le jour même la peine fut commuée en une amende de 50 sous tournois.

Cependant le scandale de cette condamnation, et plus encore la perspective d'une longue absence du maître avaient mis l'atelier en émoi. Le surlendemain du jugement, Roger de le Pasture s'était fait recevoir maître du métier, comme c'était son droit depuis longtemps déjà; puis ce fut le tour de Willemet, autre apprenti de Campin, et enfin le 18 octobre — c'est-à-dire quelques jours avant l'intervention de Madame de Hainaut — celui de Jacques Daret¹⁹.

Ces vides ne se comblèrent point. S'il est admissible que Campin ait conservé des ouvriers, aucun de ceux-ci ne fut inscrit comme apprenti ni ne passa maître. Il s'en suivit, comme nous en verrons deux preuves ci-après, qu'il cessa d'entreprendre des travaux importants. Mais on peut se demander si cette dernière partie de sa vie (1432-1444), débarrassée de la direction d'un atelier, ne fut pas la plus productive en œuvres purement artistiques.

Un texte de 1434 le montre faisant autorité en matière d'art. Il s'agissait de commander pour l'église Saint-Nicolas un retable représentant le patron de la paroisse. Campin fut requis d'accom-

¹⁷ M. S. H. T., XXI, 321.

¹⁸ Cf. MAURICE HOUTART : *Jacques Daret, peintre tournaisien du XV^e siècle*, page 8 note 1. Des textes des comptes de la ville de Mons prouvent que Galeriau était au service de la douairière de Hainaut, et non de sa fille Jacqueline comme pensait Pinchart. (Communication due à l'obligeance de M. Poncelet, archiviste de l'État à Mons).

¹⁹ M. S. H. T., XXI, 70.

pagner les marguilliers et le sculpteur dans une tournée d'études qu'ils firent dans différentes églises²⁰.

En 1438, apparaît encore son rôle prépondérant. Les exécuteurs testamentaires de Renaud de Viesrain lui payèrent huit sous de gros (soit 56 sous 4 deniers tournois, approximativement 70 francs de notre monnaie) pour avoir « *fait le patron de la vie et passion dudit monseigneur Saint Pierre, pour montrer icelui à plusieurs maistres pour en marchander* ». Cette œuvre, destinée à la chapelle Saint-Pierre, sise rue Saint-Martin, fut exécutée « *bien et duement selon ledit patron* » par un jeune peintre nommé Henri de Beaumetiel sur 56 aunes de toile, plus 12 aunes qui servirent pour peindre les portraits du donateur et de sa femme. Le prix fut de sept livres de gros (49 lb. 8 s. 2 d. t. = environ 1300 francs)²¹. A notre avis ce texte fait ressortir la maîtrise de Campin, en lui attribuant dans un véritable tableau, ou mieux dans une série de tableaux, la disposition générale, le dessin, le choix des couleurs: en effet, le patron, semblable aux cartons que les peintres livraient aux tapissiers, devait offrir ces éléments.

Telle n'est pas l'opinion de Monsieur A. J. Wauters²² qui ne voit dans l'intervention de Campin qu'une mission administrative et, pour cela, commence par confondre la chapelle Saint-Pierre avec la paroisse du même nom, dont notre peintre fut marguillier; selon lui le patron était « une esquisse générale de la chapelle, avec la place que doivent occuper les divers épisodes de la vie et du martyre de son saint patron et leurs dimensions » Mais cette interprétation jure avec les termes simples et clairs qu'on a lus ci-dessus. « Si Beaumetiel », ajoute M^r Wauters, « fut payé beaucoup plus cher que Campin, c'est que sa part fut beaucoup plus importante... » Cette constatation n'a pas la portée qu'on lui donne; car le peintre qui exécuta l'œuvre conçue par Campin fut payé à raison de la valeur des couleurs qu'il employa et du temps qu'il y mit; l'on sait que, au Moyen Age, le talent de l'artiste était assez peu rémunéré relativement. D'ailleurs cet Henri de Beaumetiel, promu à la maîtrise en 1434, était alors à ses débuts et, quoique non sans mérite, ne fut jamais de ceux auxquels on décernait le titre de « Maître ».

²⁰ M. S. H. T. : XXI, 124.

²¹ A. C. T., Compte d'exécution testamentaire de Régnault de Viesrain, 1439.

²² *Revue de Belgique*, novembre 1907.

A défaut de textes qui mettent mieux en relief la valeur artistique de Campin, faut-il conclure avec M. Wauters qu'il ne fut qu'un « décorateur obscur » ? Nullement, car sa personnalité ressort d'un ensemble d'indices qui le classent hors pair parmi les peintres tournaisiens de la première partie du XV^e siècle. Par sa position dans la corporation, par le titre de « Maître » qui accompagne toujours son nom, par la clientèle de la ville et des églises, par le nombre et la qualité de ses apprentis, par une sorte de suprématie qu'il exerçait à Tournai dans le domaine de l'art, il paraît supérieur à tous les autres. On peut ajouter qu'il s'enrichit. Quelques documents recueillis dans les actes de l'échevinage de 1420 à 1430 le montrent propriétaire de maisons et de rentes; en 1428, il plaça cent écus sur la ville de Tournai.

Jusqu'à présent, on n'a pu lui attribuer avec certitude aucun tableau connu. C'est dans les œuvres de ses deux élèves, Jacques Daret et Roger de le Pasture, que l'on a cherché les caractères auxquels on pourrait reconnaître sa main. Il est résulté de cette étude une thèse fort intéressante, suivant laquelle l'anonyme connu sous le nom de maître de Mérode ou de Flémalle ne serait autre que le chef de l'école de Tournai. Nous laisserons M. le professeur G. Hulin soutenir cette thèse avec la compétence qu'il y faut apporter, et nous bornerons à signaler une autre catégorie de documents où l'on peut trouver quelques traits de l'art de Campin ; ce sont les tableaux sculptés, dont les imagiers tournaisiens produisirent une grande quantité. Quelle fut au juste la part du peintre dans ces œuvres où il s'associait avec le sculpteur pour joindre la couleur au relief ? Lequel des deux fit le dessin ? Nos textes ne le disent pas, en général. Mais on voit souvent les peintres fournir des cartons aux tapissiers, aux fondeurs et même à des imagiers; et l'on sait par les statuts corporatifs qu'ils étaient les maîtres du dessin pour tous les métiers²³. D'autre part, nous constatons que, parmi les imagiers qui travaillaient à Tournai au temps de Campin, il n'y en eut point de classés comme artistes et qualifiés de « Maître ». Dès lors, s'il se manifeste à cette époque une certaine évolution dans l'art des imagiers, si les tableaux de pierre montrent plus d'ampleur et de liberté dans le dessin, offrent de nouveaux éléments décoratifs, ne faut-il attribuer ce fait à

²³ Cf. JACQUES DARET, p. 11, note 2.

l'influence de l'important atelier de peinture qui florissait alors ? Les œuvres les plus intéressantes à ce point de vue sont les tableaux funéraires du frère mineur Jean Fiévé, 1425 (musée du cinquantenaire); de Marie et de Robert de Quinghien (Coyghem) 1427, 1429 (musée de Tournai); de la famille de Clermès, 1430 (église de la Madeleine); du chanoine Liévin Le Blecker, vers 1430, (Cathédrale); du chanoine J. de la Wastine, 1436 (ibid.); de J. du Bos et de sa femme, 1438 (ibid.). On peut y joindre les deux statues de l'Annonciation de l'église de la Madeleine, bien que celles-ci ne puissent être datées avec précision²⁴.

La carrière de Campin, on le sait par un texte authentique, se termina le 26 avril 1444.

Jacques Daret.

De Campin procède incontestablement Jacques Daret. Il naquit à Tournai vers 1400-1403, d'une famille de sculpteurs sur bois ; son aïeul Jean Daret et son père, qui s'appelaient aussi Jean, tous deux paroissiens de Saint-Brice, travaillaient pour cette église²⁵. Sa mère étant morte laissant quatre enfants en bas-âge, l'administration des biens de ceux-ci dût être confiée à des tuteurs, qui rendirent compte de leur gestion les 21 avril 1418, 5 octobre 1423 et 3 août 1426. De ces trois comptes, les deux derniers ont été conservés : grâce à cette circonstance nous connaissons les principaux faits de la jeunesse de Jacques, l'un des quatre enfants²⁶.

Et d'abord le compte clôturé en 1423 montre qu'il travaillait dès lors dans l'atelier de Robert Campin. On y lit en effet : « A *Jacquelotte Daret pour deux revidagues (cadeaux) de noces de deux compagnons lors demeurant à la maison de maistre Robert Campin, son maistre, ouvrant de son mestier* ». Si mal construite qu'elle soit, cette phrase signifie nettement que Jacques Daret était alors

²⁴ Cf. au sujet de ces sculptures : SOIL DE MORIAME, *Les anciennes industries d'art...* pp. 78, 79, 80, 82, 84, 109 et planches XLV, XLVII, XLIX, LII, LIII, LXXIX et LXXIX^{bis}.

²⁵ Cf. notre notice sur Jacques Daret (Tournai, Casterman). La date de 1401 peut bien être proposée pour la naissance du peintre, car le dernier compte de tutelle qui le concerne fut clôturé en 1426; on peut supposer qu'il atteignit alors l'âge de vingt-cinq ans.

²⁶ A. C. T., Compte de tutelle de Belotte, Caron, Hacquinet et Jacquelotte Daret, 1423 ; id. de Catron, Haquinet et Jacquelotte, 1426.

ouvrier de Campin. Le compte de tutelle donne lieu à une seconde constatation : l'on n'y trouve aucune dépense pour la pension et l'entretien de Jacques, tandis qu'il fallait payer pour ses frères et sœurs. Qu'est-ce à dire ? Sans aucun doute que, dès avant 1418, il était sorti de la période d'apprentissage durant laquelle les parents de l'apprenti devaient indemniser le maître. Il avait donc débuté chez Campin en 1416 au plus tard²⁷.

Cette démonstration, outre l'intérêt qu'elle offre pour la biographie de Daret, donne la clé des difficultés que soulèvent les premières inscriptions d'apprentis dans le registre de la confrérie Saint-Luc de Tournai. En effet, Daret ne fut inscrit en cette qualité que le 12 avril 1427, c'est-à-dire douze ans au moins après le début réel de son apprentissage. Par conséquent, les termes : « *commencha son appresure* » ne doivent pas être pris à la lettre. Nous croyons pouvoir donner, de cette anomalie, une explication plausible. A l'époque où Jacques Daret et ses contemporains — Roger de le Pasture entr'autres — entrèrent en apprentissage chez Campin, les corporations n'étaient pas organisées et le registre de la confrérie Saint-Luc n'était pas ouvert. Lorsqu'il le fut, au cours de l'année 1423, l'on n'y inscrivit que les maîtres du métier²⁸. Ce n'est que plus tard, en 1426 ou 1427²⁹, que l'on commença de noter les apprentis; et jamais il n'y eut d'inscription spéciale pour les compagnons ou varlets, c'est-à-dire ceux qui, tout en ayant terminé leur apprentissage, n'étaient pas établis comme maîtres, mais travaillaient chez un patron. Par conséquent, ceux qui, sans professer comme maîtres, voulurent faire partie de la corporation, se firent inscrire en qualité d'apprentis. L'organisation du métier étant alors à ses débuts et les statuts de 1423 offrant de nombreuses lacunes, il n'y a pas lieu de s'étonner de bizarreries de cette nature³⁰.

²⁷ Cf. à ce sujet le contrat d'apprentissage de WILLEQUIN DE MACHT dans M. S. H. T., XXI, 237.

²⁸ M. S. H. S., XXI, 69.

²⁹ L'inscription de Haquin de Blandain est datée du 20 mai 1426, mais elle est transcrite après celle de Roger de le Pasture, qui est du 5 mars 1427 (1426 en style de Pâques). Le copiste a-t-il fait erreur d'une année ou simplement interverti les deux textes ?

³⁰ C'est ainsi que des artisans qui professaient depuis longtemps comme maîtres ne furent pas inscrits en 1423. Jean de Vrenay et Grard Keutart, qu'on appelle dans des documents de 1421 et de 1424 Maître Jean de Vrenay, Maître Grard Keutart, ne furent inscrits comme maîtres qu'en 1431. Piérard de le Vingue et Jean le Monne ne furent pas inscrits du tout. L'organisation corporative, œuvre d'un parti politique, semble avoir éprouvé des résistances.

Vers 1423, Jacques Daret reçut la tonsure des mains de l'évêque de Cambrai, de qui les paroissiens de Saint Brice étaient diocésains. Cela n'est pas sans intérêt. On recevait la tonsure cléricale dans le but, soit de jouir d'un bénéfice ecclésiastique, soit d'échapper aux juridictions laïques, et la qualité de clerc accompagnait souvent les professions intellectuelles. On comprend qu'un jeune artiste l'ait demandée, comme faisaient les lettrés.

Dans les menus incidents de la jeunesse de notre peintre, il suffit de noter qu'il se rendit aux pardons d'Aix-la-Chapelle en juillet 1426.

Le 18 octobre 1432, jour de Saint Luc, il passa maître. Et, à cette occasion, on le distingue par deux particularités remarquables. On l'appelle « Maître » Jacques Daret. Ce titre ne fut appliqué qu'à six autres parmi les maîtres promus à Tournai dans le cours du XV^e siècle, savoir : André Damiens, Roger de le Pasture, Louis Leduc, Simon Marmion, Jacques Lombart et Etienne Cochon de Paris. En second lieu, Daret fut fait prévôt de la confrérie de Saint Luc ce jour même au dîner : nouvel indice de supériorité³¹.

Il fonda un atelier à Tournai, dont le premier apprenti fut Daniel Daret, enfant du second mariage de son père, inscrit en cette qualité le 8 janvier 1433, passé maître en 1441 et nommé peintre du duc de Bourgogne en 1449. Le 18 juin 1436, il fit inscrire un nouvel apprenti, Eleuthère Dupret, mais pour l'enluminure seulement ; celui-ci fut reçu franc-maître en juillet 1438. De cette succession de faits consignés dans le registre de la corporation des peintres il résulte que l'atelier de Daret resta installé à Tournai une dizaine d'années. Cela n'empêcha pas le jeune maître de travailler ailleurs. Les comptes de Jean du Clercq, abbé de Saint-Vaast, établissent qu'il se transporta en 1434 à Arras, pour peindre un retable que ce prélat avait fait placer dans la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur de l'église abbatiale. Ce travail consista, non seulement à décorer d'or et de couleurs les statues et les parties sculptées au retable, mais à exécuter sur les volets une série de tableaux représentant l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Adoration des Mages et la Purification. Les ambassadeurs réunis à Arras en 1435 admirèrent ces pein-

³¹ A. C. T. *Registre du métier des peintres*.

tures, dont trois fragments ont été conservés jusqu'à nos jours et identifiés par M. le professeur G. Hulin ; ce sont les panneaux de la Visitation et de l'Adoration des Mages visibles au Musée de Berlin et celui de la Purification, qui appartient à MM. Duveen frères, de Londres³².

La découverte de M. Hulin est la plus intéressante que l'on ait faite en ces derniers temps pour l'histoire de l'école de Tournai. Les documents écrits dont il a fait un heureux rapprochement montrent l'estime dont jouissait Daret dès ses débuts. Quant aux panneaux identifiés, s'ils offrent un authentique échantillon de la peinture tournaisienne, toutefois il convient d'y voir une œuvre de jeunesse. Daret avait trente ans quand il les exécuta; il était un peu plus jeune que Roger de le Pasture, et pourtant l'œuvre est antérieure à toutes les peintures connues de ce, dernier. Point important pour l'appréciation de ces curieux, fragments.

Arras décidément attire Daret, qui s'y installe et y occupe, de 1446 à 1458, la maison de l'Écurie. L'abbé du Clercq lui confia, le dessin et la dorure d'importants ouvrages de dinanderie et lui paya 241b. 10 s. le 7 juillet 1449 pour « *un patron de toile de couleur à destrempe contenant XII aulnes de long et IV aulnes de larghe environ, ouquel est listoire de la Ressurrection Nostre Seigneur Jhesu Crist bien peinte et figurée, sur lequel patron a esté faict un tapis de hauteliche....* » En 1454, notre peintre fut appelé à Lille pour les préparatifs de la fête du *Vœu du Faisan* ; il y reçut un salaire de 20 sous par jour, c'est-à-dire plus que deux peintres attirés du duc, plus que le jeune Simon Marmion (taxé à 12 sous) et beaucoup plus que tous les autres³³.

Il semble que Daret fut ramené dans sa ville natale par la vogue des tapisseries de Tournai et l'avantage que pouvait en retirer un peintre habile. C'est en 1459 que Philippe le Bon, commença la série de ses commandes au tapissier tournaisien Pasquier Grenier³⁴; or, en 1461, nous revoyons à Tournai l'ancien élève de Campin. Il y prit de nouveaux apprentis. Un

³² *The Burlington Magazine*, LXXVI, vol. XV, pp. 202-208.

³³ M. S. H. T., XXI, 130-133, et *Inventaire des archives du Nord*, IV, 296

³⁴ M. S. H. T., XX, 236-242.

varlet qu'il avait amené d'Arras et qu'on appelait Hans de Strasbourg, ou simplement Hans, fut promu à la maîtrise le 24 août 1464 à la taxe des « ouvriers du dehors³⁵ ».

Daret quitte Tournai en juillet 1466³⁶. N'est-ce point à l'occasion des préparatifs de l'expédition du duc de Bourgogne contre Dinant ? C'est encore de Tournai qu'il s'en ira, le 28 mars 1468, « conduiseur de plusieurs autres peintres sous lui », travailler aux ornements des noces du Téméraire; il demeurera jusqu'au 12 juillet à Bruges, payé d'abord 24 et ensuite 16 sous, comme Franc Stoc peintre de la ville de Bruxelles et plus cher que tous les autres³⁷.

La réunion d'artistes provoquée par cette circonstance créa des rapports que l'on jugea bon de maintenir. On ne nous en voudra pas de publier ici, bien qu'elle ne soit pas inédite, la lettre que les peintres de Tournai reçurent à ce sujet de leurs confrères de Gand :

Très chers et honnourer amis. Nous nous recommandons à vous tant comme plus povons. Et vous plaise savoir que, pour entretenir paix, amour et ferme fraternité entre nous qui usons de l'art et mestier de peinture et attenances dicelle, fu conclu et délibéré en la vile de Bruges, à la sollempnisation des neupces de mon très redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, par pluseurs notables personnes de notre dict mestier, que tous les ans, à l'onneur de monsieur Saint-Luc, on tenra une sollempnele feste de ville en ville, comme à ceulx qui y venront semblera bon; dont fu conclu que la première feste sera tenue en ceste ville de Gand le dimenche après le jour Saint-Luc prochain venant : ce que nous vous signifions, en priant tant comme plus povons, qu'il vous plaise de votre bonne grâce venir à la dicte feste et nous faire honneur et asistence pour entretenir la dicte fraternité, ainsi que ferons à vous, soit en semblable cas ou autres dont, de par vous, serons requis. Très chers et honnourer amis, se aucune chose vous

³⁵ Au sujet de ce peintre, l'on trouve les textes suivants dans les comptes corporatifs de 1463-1464 : « De Hanse de Strazebourc varlet de Jaques Daret pour les drois de mestrise, pour ce LXVIII gros ». — Payet a le mazon de le Crois, quant Hanse fut receu a mètre... »

³⁶ Le registre des peintres, relatant l'interruption de l'apprentissage d'Amandin de Liauwe, qui fut la conséquence de ce départ, emploie le mot *trespasement* au lieu de *partement*: erreur évidente du copiste de 1482.

³⁷ *Archives Générales du Royaume*. Chambre des Comptes, n° 1795.

plaise que paissions nous, et nous offrons à ce prest. Ce scet le benoit filz de Dieu, qui vous et tout ce que vous amez ait en sa sainte garde et donise acomplissement de tous vos bons désirs. Esprit de Gand le X jour de septembre Van (14) LXVIII³⁸.*

Quant à Daret, qui avait alors soixante-cinq ans, on ignore ce qu'il devint après les fêtes de Bruges. Plus aucun document ne mentionne son nom.

Roger van der Weyden.

Roger de le Pasture naquit à Tournai en 1399, de Henri de le Pasture et de demoiselle Agnès de Watrelos. Son père, qui exerçait le métier de coutelier, habitait dès cette époque et occupa jusqu'à la fin de ses jours (1425-1426) une maison sise en haut de la *Roque-Saint-Nicaise*, à la place du n° 78 actuel, immeuble qui provenait de Roger de Watrelos, oncle d'Agnès. Telle est, sans contestation possible, l'origine de celui qu'on appellera plus tard van der Weyden; car elle se déduit d'un groupe de documents authentiques et contemporains, qui ne laisse place à aucun doute.

Ces documents sont :

1° Le compte du métier des peintres de Tournai de 1464-1465, lequel mentionne les frais du « *service Maistre Rogier de le Pasture, natiif de cheste ville, lequel demoroit à Brousselle³⁹* ».

L'identité de ce nom avec la forme flamande « Van der Weyden » est surabondamment prouvée par ailleurs.

2° Les Cartulaires des rentes dues par la ville de Tournai, l'on où trouve le texte suivant, du 21 avril 1435 : *De Maistre Rogier de le Pasture, pointre, fils de feu Henry, demeurant en la ville de Brouxelles, pour vingt livres tournois de rente par an..... aux vies de lui, eagié de trente cinq ans, et de demiselle Isabelle Goffault sa femme, de trente ans d'eage ou environ, à racat, eschèant chacun an, moitié au XXI^e jour d'octobre et l'autre moitié*

³⁸ A. C. T., fonds du métier des peintres.

³⁹ A. C. T., fonds du métier des peintres.

au XXI^e jour d'avril, dont le premier terme eschey le XXI^e jour d'octobre oudit an mil III^e trente cinq »⁴⁰.

3° Une procuration donnée à Bruxelles le 10 avril 1440 par Roger de le Pasture, bourgeois de Bruxelles, comme « tuteur et curateur de Hennette Gandiauwe, fille de feu Ernoul, qu'il eut de feue Jehenne de le Pasture sa femme, laquelle fut sœur germaine dudit Roger ». Le fondé de pouvoirs, Louis du Castillon, pourra vendre une maison sise en la Roque Saint-Nicaise à Tournai, qui avait appartenu à Ernoul Candiauwe⁴¹.

Ces trois premiers documents révèlent la date approximative et le lieu de naissance de Roger, le nom de son père et d'une sœur germaine. Ils sont complétés par les suivants, récemment découverts :

4° Un acte des échevins de Tournai du 18 mars 1426 (nouveau style), par lequel « demoiselle Agnès de Watrelos, vaive de feu Henri de le Pasture, pour son droit de viage ; Colart Leducq, mari et espeux de Agnès de le Pasture et Jehenne de le Pasture, seur d'icelle Agnès, filles de ladite demoiselle Angniez, qu'elle eubt dudit feu Henry de le Pasture, qui fut son mari, pour le treffons et propriété.... » vendent à Ernoul Candiauwe corneteur une maison sise en la rogne-Saint-Nicaise⁴².

Voilà toute la famille : père, mère, sœurs. De ce que Roger n'est pas cité dans cet acte, il faut conclure, non qu'il était absent — car il eût alors donné procuration — mais qu'il n'avait point de part de propriété dans la maison, par suite d'un testament ou d'un partage.

5° Enfin le compte de la « Bonne Maison de le Val » pour 1399-1400 va nous dire la profession et la résidence du père de Roger. Voici les rentes dues à cet hospice en la paroisse Saint-Nicaise :

« De Ysabel de Lyauwe pour sa maison sèans de hors le

⁴⁰ A. C. T., n° 2769. Un texte analogue (liasse n° 2817-2831) offre une légère divergence quant à la date de naissance de Roger : on le dit âgé de 43 ans en Septembre 1441, ce qui le fait naître en Septembre 1398 au plus tard. Mais on peut déclarer son âge de deux façons : par le nombre des années accomplies ou en y comprenant l'année en cours. En combinant ces différentes manières avec nos textes, nous obtenons 1399.

⁴¹ A. C. T., chirographes de la Cité, 1441.

⁴² A. C. T., chirographes de la Cité, 1425.

ditte porte Saint-Martin, tenant à l'iretage les hoirs Rogier de Watrelos ».

« De Henry de le Pasture, coutelier, pour sa maison qui fut Olivier Renard⁴³ séans audit lieu, tenant à l'iretage Ysabel de Lyauwe ».

Les comptes se suivent et montrent que le coutelier Henri de le Pasture, habita cette maison (dont on a déterminé l'emplacement précis) jusqu'à la fin de 1425 ou le début de 1426, date de sa mort. Là s'écoula donc l'enfance de Roger. C'était une rue peuplée d'orfèvres et de travailleurs des métaux; mais, à deux pas des De le Pasture, résidait Jehan Le Monne, peintre et doreur estimé.

Jusqu'en l'année 1426, aucun document ne jette quelque lumière sur l'existence de Roger. Puis se présentent presque simultanément plusieurs faits importants :

- A. Son père meurt avant le 18 mars 1426.
- B. Vers ce temps là, Roger atteint sa majorité et se marie,
- C. Le 5 mars 1427, il est inscrit dans la corporation des peintres de Tournai comme apprenti de Robert Campin.
- D. Mais, chose apparemment contradictoire, dès le 17 novembre précédent la ville de Tournai l'honorait d'un présent de huit lots de vin, et on l'appelait à cette occasion « *Maistre Rogier de le Pasture* ».

C'est en somme, sur ces faits que roule toute la controverse.

On soutient d'abord que Roger habitait Bruxelles dès l'époque de son mariage, parce que le nom de sa femme, qui est *Gofart* ou *Gofault* dans les textes français, s'écrit *Gofaerts* dans les documents flamands : il aurait épousé une flamande. Mais est-il besoin de souligner l'inconsistance de ce raisonnement ? L'on s'étonnera d'autant moins que les scribes flamands aient donné au nom wallon de Goffart la désinence *aerts*, qu'ils allaient jusqu'à traduire les noms propres dans leur langue et, de *De le Pasture*, firent *Van der Weyden*.

Le fils aîné de Roger, qui naquit en 1426-1427, est appelé dans la chronique des Chartreux de Hérinnes : *Cornelius de Pascua de Bruxella*; cela ne veut-il pas dire qu'il vint au monde

⁴³ Olivier Renard avait été peut-être locataire de l'immeuble; celui-ci, dans tous les autres comptes, est désigné par le nom de son ancien propriétaire : Roger de Watrelos,

à Bruxelles et que ses parents y résidaient à cette époque ? Pas nécessairement; car cette indication d'origine peut se rapporter au lieu où le jeune homme était domicilié au moment de se faire chartreux. Et de fait, communément, l'on ne se met point en peine de rechercher le lieu de naissance des gens, mais on les désigne par l'endroit de leur résidence. Or, nous savons que Corneille de le Pasture vécut à Bruxelles depuis l'âge de huit ans.

Il n'est donc pas établi que Van der Weyden était fixé à Bruxelles dès 1426-1427, comme on l'a trop souvent répété⁴⁴. Des deux arguments qui soutiennent cette affirmation, le premier est sans valeur aucune, le second n'est pas concluant.

Au contraire le registre des peintres de Tournai nous apprend que Roger de le Pasture commença son apprentissage chez Campin le 5 mars 1427. Mais ici une difficulté plus sérieuse se présente : on ne conçoit pas que le célèbre peintre n'ait débuté qu'à l'âge de 28 ans.

Quant à l'authenticité et à la véracité du registre, elles ne peuvent être mises en question. Il est vrai que les textes relatifs à la période de 1423 à 1482 y furent transcrits d'un document plus ancien et que l'on y relève quelques fautes de copiste ; mais ces fautes ne sont point telles qu'il puisse en résulter une erreur considérable. Force est donc de prendre le texte tel qu'il est : « *Rogelet de le Pasture natif de Tournai commencha son apresure le cinquiesme jour de mars l'an mil CCCC vingt-six (style de Pâques) et fut son maistre Robert Campin peintre, lequel Rogelet a parfait son apresure deuement avec son dit maistre* ». Ce texte offre-t-il une si flagrante contradiction avec ce que l'on sait du peintre de Bruxelles, qui faille supposer deux Roger de le Pasture, comme ont fait M.M. Wauters et Materlinck ?

Oui, si le diminutif Rogelet indique nécessairement un enfant. Mais nous avons la preuve du contraire. Tous les apprentis inscrits à Tournai durant le XV^e siècle furent désignés par le diminutif de leur prénom, ce qui permet de croire à une formule de style. De plus c'est une erreur de penser que ces diminutifs étaient réservés à l'enfance ; au contraire, ils se portaient jusque

⁴⁴ Nous relevons encore cette erreur dans l'excellente notice de M. Fierens-Gevaert. (*Les Primitifs flamands*, fasc. II, p. 84). Pourtant Pinchart en avait déjà fait justice.

dans l'âge mur. Prenons l'exemple de Jacques Daret : inscrit comme apprenti en 1428 sous le nom de Jacquelotte (bien qu'il eut vingt-cinq ans passés), on l'appelle solennellement « Maître Jacques Daret » lorsqu'il est promu à la maîtrise en 1432; mais il redevient Jacquelotte dans des textes de 1433 et de 1436, quoiqu'âgé de plus de trente ans⁴⁵. Roger de Beaumetiel, inscrit comme apprenti en 1465, est encore nommé Rogelet quand il est reçu maître en 1480. Ces exemples pourraient être multipliés ; ils tendent à prouver que le diminutif du prénom était une forme familière applicable aux hommes faits.

Seule la date de l'inscription comme apprenti soulève un problème d'histoire ; car il serait tout-à-fait anormal que Roger eût débuté dans la peinture à l'âge de 27 ou de 28 ans. Mais la constatation que nous avons faite dans le compte de tutelle de Daret dissipe en grande partie l'obscurité de ce problème; elle permet de dire que les termes « *commencha son appresure* » ne doivent pas être pris dans le sens littéral, et de présumer que Roger — tout comme Daret — « ouvrait de son mestier chez Robert Campin son maître » longtemps avant d'être inscrit comme apprenti. La clé de cette énigme, il faut la chercher dans l'histoire des corporations tournaisiennes : si Roger ne fut pas inscrit au début de son apprentissage, c'est que les corporations n'eurent pas d'existence officielle avant 1423; s'il ne le fut pas à cette dernière date, c'est qu'on n'inscrivit d'abord que les maîtres en exercice; si, un peu plus tard, il fût porté sur la liste des apprentis, c'est que telle était la seule manière d'admettre dans la corporation quiconque travaillait chez un patron.

Pourquoi, dès lors, recourir à des hypothèses, attribuer à Van der Weyden un homonyme, ou un premier métier qu'il aurait abandonné en 1427 ? La méthode la plus rationnelle n'est-elle pas d'appliquer par analogie à sa biographie ce qui est prouvé pour Daret, son contemporain, son compagnon d'atelier et, sinon son égal, l'un des peintres les plus estimés de ce temps ? Sans doute cette analogie n'exclut pas des différences possibles dans l'histoire de leurs jeunes années ; mais pour transformer ces possibilités en probabilités, il faudrait des données positives, que l'on n'a pas fournies jusqu'à présent. En tous cas, il est bien établi que le

⁴⁵ A. C. T., Registre des peintres : inscriptions de Danelet Daret comme apprenti-peintre (janvier 1433) et d'Eleuthère Duprêt comme apprenti-enlumineur (18 mai 1436).

Rogelet de 1427 ne doit pas être pris pour un enfant mis alors en apprentissage.

Que penser enfin du présent de huit lots de vin que la ville de Tournai fit, le 17 novembre 1426, « à maistre Rogier de le Pasture⁴⁶ ». Selon M. Wauters, ce fait achève de prouver 1° que Van der Weyden avait dès lors cessé de résider à Tournai, 2° qu'il était déjà passé maître et, par conséquent, ne peut être identifié avec le Rogelet dont il vient d'être question⁴⁷.

La première partie de cette déduction semble justifiée par le titre que porte, dans les comptes de la ville, le chapitre des « *présents de vin aux princhés, seigneurs, dames et personnes notables qui, durant ledit temps et terme de presens comptes, sont survenus en icelle ville* ». Mais si l'on se donne la peine de lire la liste des présents, l'on s'aperçoit que les Tournaisiens eux-mêmes y avaient une large part. On en donnait aux corps constitués, aux communautés religieuses et aux corps de métiers; aux fonctionnaires, employés et ouvriers de la ville pour leur bienvenue, pour leurs noces et celles de leurs enfants; à des groupes et à des personnages divers; à des compagnons qui faisaient dire une messe le jour de la Saint-Louis, à des voyageurs de retour, etc. Aucune règle, ni quant aux motifs, ni quant à l'importance des présents. Dès lors, un jeune artiste dont l'extraordinaire talent attirait l'attention put recevoir une telle gratification à diverses occasions. Peut-être à l'occasion de son mariage. Peut-être au retour d'un voyage ou d'un séjour à l'étranger: en 1426, à cause des troubles politiques et d'une violente épidémie, beaucoup d'habitants de Tournai avaient quitté la ville. Bref, plusieurs hypothèses sont vraisemblables.

La seconde difficulté vient de ce que, dans ce texte, Roger de le Pasture est qualifié de « Maître », quatre mois avant son inscription comme apprenti de Campin. Mais distinguons comme il convient le titre de maître placé devant un nom et la qualité de franc-maître d'un métier. Celle-ci donnait la capacité commerciale, celui-là impliquait une supériorité intellectuelle que l'on acquérait généralement dans les écoles et non dans les ateliers. Aussi, parmi les gens de métier, le titre de « Maître » était-il

⁴⁶ A. C. T., comptes d'entremise 1426-1427, chapitre des présents de vin.

⁴⁷ *Revue de Belgique*, novembre 1907, p. 217.

exceptionnel. On ne le décernait qu'aux ouvriers pensionnaires, de la ville et aux artistes. Nous le rencontrons rarement dans les listes de maîtres-peintres qui nous sont fournies par le registre de la corporation; ce qui prouve bien qu'il tenait à l'homme et non à la qualité de franc-maître. Mais si, comme nous le pensons, le futur peintre de Bruxelles était, dès cette époque, le plus habile compagnon de l'atelier Campin, il n'est pas étonnant qu'un scribe l'ait qualifié comme on qualifiait les artistes.

C'est le 1^{er} août 1432, que Roger acquit la maîtrise, c'est-à-dire le droit de travailler pour son compte. Il ne mit pas grand empressement à réclamer ce droit, qu'il aurait pu obtenir un an et demi plus tôt⁴⁸, et attendit d'être moralement forcé de quitter son patron qui venait d'encourir une condamnation. Sans doute trouvait-il avantage à rester chez Campin en attendant une occasion. Toutefois, le délai qui s'écoula entre son inscription comme apprenti et sa réception comme maître est l'un des plus courts dont le registre du métier fasse mention durant le XV^e siècle⁴⁹. Il devint maître à l'âge de trente-deux ans, ce qui est normal.

A cette occasion, il est nommé « Maistre Rogier de le Pasture » comme dans le texte de 1426. Pour M^r Wauters « c'est la preuve qu'il ne s'agit pas d'un apprenti promu au grade de maître, mais d'un maître admis à se faire inscrire à la gilde locale » : argument d'autant plus spécieux que le texte de l'inscription de Simon Marmion paraît le confirmer⁵⁰. Mais cet auteur se trompe encore eu cela. Voici d'abord Daret : nous savons de science certaine qu'il n'était pas maître avant son admission comme tel à Tournai, et pourtant on l'inscrivit dans les mêmes termes que Roger. De plus, un examen approfondi du registre démontre que les maîtres ainsi titrés lors de leur admission le furent encore à d'autres occasions, tandis que les autres ne le furent jamais : preuve

⁴⁸ On sait que le règlement de la corporation exigeait un espace de quatre années entre l'inscription comme apprenti et l'admission à la maîtrise.

⁴⁹ Sur trente-et-un exemples que nous avons pu relever, l'intervalle entre les deux inscriptions est de quatre ou cinq ans dans onze cas et de six à dix-neuf ans dans les autres.

⁵⁰ Loc. cit., pp. 214, 215.

qu'il n'existe pas de relation entre le titre de « Maître » et la qualité de franc-maître du métier⁵¹.

Il a été complètement fait justice de la légende du retable de Miraflores, que Van der Weyden aurait peint pour le Pape Martin V *mort en 1431*. On ne peut donc en tirer argument contre les textes du livre corporatif.

Deux à trois années se passent et, au commencement de 1435, nous trouvons l'ancien apprenti de Campin établi à Bruxelles. En même temps l'on a la preuve qu'il avait déjà fait une carrière lucrative, puisqu'il pouvait placer en rentes 360 livres tournois, l'équivalent de dix mille francs de notre monnaie. Il y a lieu d'observer que, avant cette époque où Charles VII et Philippe le Bon firent la paix, un Tournaisien ne pouvait sans inconvénient se fixer dans les états bourguignons : en effet, depuis 1423 la ville de Tournai n'évitait la guerre avec Philippe que par des traités à court terme. En 1434 des relations se nouèrent entre Tournai et les villes brabançonnaises : il semble que Roger en ait profité.

Un texte bruxellois du 2 mai 1436 prouve qu'il était alors peintre à gages de la ville de Bruxelles : après sa mort, déclare ce texte, on n'en nommera pas un autre. Une controverse s'est élevée à ce sujet. Suivant les uns, l'on n'a pu songer à la succession du peintre qu'assez longtemps après sa nomination ; selon d'autres, c'est tout le contraire. Ce dernier avis est le nôtre, car on ne conçoit pas qu'une administration publique prenne des décisions pour un avenir lointain et indéterminé ; d'ailleurs ces décisions seraient vaines, et ce qui le prouve dans notre cas, c'est que précisément l'édilité bruxelloise donna plus tard un successeur à Roger van der Weyden. Mais l'on comprend fort bien que cette administration, ayant créé un emploi à raison de circonstances particulières, ait jugé bon d'en marquer le caractère exceptionnel ; elle prit une disposition interprétative, sorte d'acte de non-préjudice destiné à ne pas créer de précédent. Telle est la portée du texte du 2 mai 1436.

Pour conclure, si l'on veut résumer la première partie de la carrière de Van der Weyden, celle qui le rattache aux peintres de

⁵¹ Campin, Louis Leduc et Jacques Lombart sont les seuls, avec Jacques Daret, auxquels le registre du métier attribue le titre de Maître dans les textes relatifs à l'inscription de leurs apprentis. Or ce sont précisément ceux qui furent qualifiés de cette manière lors de leur admission à la maîtrise.

Tournai, l'on modifiera quelque peu la biographie classique et l'on dira:

Roger de le Pasture naquit en 1399 à Tournai, rue Saint-Nicaise, de Henri de le Pasture, coutelier, et d'Agnès de Watrelos. Bien qu'il n'ait été inscrit en qualité d'apprenti dans la corporation des peintres de cette ville que le 5 mars 1427, il est probable qu'il était peintre et travaillait dans l'atelier de Robert Campin, son maître, longtemps avant cette date. Il eut l'occasion de connaître Jean van Eyck lors des visites que celui-ci fit à Tournai en 1427 et 1428.

Admis à la maîtrise à Tournai le 2 août 1432, il se transporta quelque temps après à Bruxelles, où on le trouve établi au mois d'avril 1435. Il devint, avant le 2 mai 1436, peintre à gages de cette ville.

A partir de cette époque, Van der Weyden n'appartient plus à l'histoire des peintres de Tournai; mais les archives tournaisiennes continueront à jalonner sa carrière et, jusqu'au lendemain de sa mort, à rappeler son origine.